



UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TELEPHONE (41.22) 919 41 50 - TELECOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

Déclaration de l'Ambassadrice Anda Filip Observatrice permanente de l'UIP auprès des Nations Unies

Débat conjoint de l'Assemblée générale des Nations Unies

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (point 27 de l'ordre du jour)

Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre (point 39 d) de l'ordre du jour)

8 décembre 2004

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir d'intervenir à l'Assemblée générale aujourd'hui durant ce débat sur une question qui est très étroitement liée au mandat de l'Union interparlementaire. J'entends faire porter mes observations sur la nécessité d'une assistance internationale d'urgence à la mise en place d'institutions représentatives en Afghanistan.

Nous sommes convaincus que des institutions représentatives fortes, les parlements en particulier, fonctionnant dans la transparence sont la pierre angulaire de la démocratie et de la bonne gouvernance. L'Afghanistan, au cœur de notre débat d'aujourd'hui, est l'un des pays où l'UIP s'attache à concrétiser cette vision.

Après 25 années de guerre et d'instabilité politique, l'Afghanistan vient de se doter d'un président, après une élection présidentielle très disputée et très largement démocratique. La prochaine étape dans la mise en place d'institutions démocratiques sera la création d'ici à l'automne 2005 d'un parlement moderne. En vertu de la nouvelle Constitution adoptée en janvier 2004, une assemblée nationale bicamérale sera créée qui sera dotée d'une chambre haute, la *Mesharho Jirga*, et d'une chambre basse, la *Wolesi Jirga*. L'Afghanistan n'ayant pas d'expérience parlementaire récente, les autorités afghanes ont la tâche difficile de mettre en place et de faire fonctionner durablement l'institution législative. L'UIP n'épargnera aucun effort pour les aider à atteindre cet objectif.

En coopération avec le Bureau du PNUD en Afghanistan, l'Union interparlementaire a effectué une mission d'évaluation des besoins à Kaboul en octobre-novembre dernier. Cette mission a aidé les autorités afghanes à définir les besoins de la future assemblée nationale. Elle a recensé les principaux domaines où des mesures doivent être prises d'urgence pour que le

futur parlement puisse siéger à la date prévue et qu'il soit une législature efficace à la fois représentative du peuple afghan et à l'écoute de ses aspirations.

- Premièrement, il importe de mettre en place un cadre juridique institutionnel. En d'autres termes, il faudra élaborer des textes législatifs, dont les règlements intérieurs provisoires des deux Chambres.
- Deuxièmement, si l'on veut que le nouveau parlement puisse s'acquitter des missions que lui assigne la Constitution, il faudra le plus rapidement possible former le futur personnel parlementaire aux rudiments de ses fonctions. Cette formation devra aussi être dispensée aux membres de l'Assemblée, une fois élus.
- Troisièmement, il faut de toute évidence concentrer les efforts sur l'amélioration des infrastructures destinées à l'Assemblée nationale afin qu'elles soient adaptées aux spécificités culturelles et religieuses du pays et qu'elles répondent aux attentes particulières des personnes handicapées, ce que consacre la Constitution elle-même. Nul doute que les technologies de l'information et de la communication dans cette nouvelle institution seront cruciales pour son bon fonctionnement, tant d'un point de vue interne que du point de vue de ses relations avec la société afghane.

Outre ces domaines privilégiés, l'UIP appelle l'attention sur la nécessité de traiter des questions fondamentales comme le bilinguisme de l'institution (les deux langues de travail seront le dari et le pachtou), la pleine participation des femmes au Parlement après quelque dix années de règne taliban (l'UIP se félicite de ce que la Constitution accorde des droits égaux aux hommes et aux femmes et garantit que les femmes constitueront au moins 25% des représentants à la Chambre basse) et les relations entre l'Assemblée et le public, y compris les groupes les plus vulnérables. Rappelons que la nouvelle Assemblée nationale doit être accessible, transparente et représentative de tous les citoyens afghans, quelle que soient leur origine ethnique, hommes et femmes. Elle doit être la cheville entre l'Etat et le peuple et engager pour cela une politique d'ouverture aux populations.

Le nouveau Parlement sera inauguré à un moment où l'Afghanistan a besoin d'une instance législative forte. Cette institution devra être en mesure d'élaborer et d'adopter rapidement toute une série de textes de lois qui régiront un nouvel Afghanistan après des années de conflits et d'instabilité. En tant que forum pour la confrontation des idées et la réalisation d'un consensus sur les grandes questions et orientations nationales, elle aura un rôle de premier plan à jouer pour empêcher que les tensions renaissent et engendrent à nouveau conflits et souffrances pour le peuple afghan. C'est ainsi qu'elle pourra contribuer à l'instauration d'un climat propice au développement et à la paix.

L'UIP est résolument décidée à travailler avec ses partenaires afghans et internationaux pour atteindre ces objectifs. Le programme d'action proposé par la mission UIP/PNUD définit un cadre de coopération et garantit ainsi une plus grande cohérence aux initiatives engagées par la communauté internationale pour promouvoir les institutions démocratiques en Afghanistan dans les mois à venir.

Je vous remercie de votre attention.